



JOUR DE CARENCE : LA VERITE...EN MARCHÉ

Salariés du public versus salariés du privé

Dans une étude parue en 2013 et portant sur la période 2003-2011, la DARES – le service statistique du ministère de l'Emploi – apportait un éclairage sur les absences dans le secteur privé et public.

« En moyenne sur la période 2003-2011 [sur une semaine de référence], la proportion de salariés absents est de 3,9% parmi les titulaires de la fonction publique, 3,7 % parmi les salariés disposant d'un CDI depuis plus d'un an ».

Il ne faut pas oublier qu'en réalité, dans le privé, les jours de carence sont la plupart du temps compensés par l'employeur. **Pour les fonctionnaires,** en revanche, et désormais pour les titulaires des régimes spéciaux, **aucune compensation n'est prévue : c'est pour leur poche !! C'est ça, l'équité ?**

INJUSTICE ET CHATIMENTS

La part des absences d'une journée ne change pas remarque encore l'Insee qui explique le phénomène.

Dans la fonction publique de l'État, le dispositif de carence n'a donc pas conduit à une variation significative de la prévalence des absences pour raisons de santé analyse l'Insee.

.Au sein même de la fonction publique, l'introduction du jour de carence a eu des conséquences lourdes pour les agents. L'Insee constate qu'il y a eu moins d'absence de deux jours mais davantage d'absences d'une durée d'une semaine à trois mois.

Comment peut-on expliquer cette forte augmentation des absences de durées plus longues pendant la période d'application du jour de carence ?

—

La *troisième explication* est la plus inquiétante au plan de la santé des agents publics. Ainsi analyse l'Insee, le coût fixe dû au jour de carence a pu amener certain fonctionnaires connaissant un problème de santé ont cependant hésiter à

s'arrêter de travailler pour se soigner. Mais leur état de santé se serait dégradé ce qui les a conduits in fine à des arrêts plus longs. Ils **ont hésité à s'arrêter et... leur santé s'est dégradée.**



Pour éviter une retenue de salaire due au jour de carence, les agents peuvent préférer substituer à un arrêt maladie un autre type d'absence (jour de RTT, jour de congé annuel, autorisation d'absence...). Ils sont ainsi doublement perdants.

Qui pourrait s'étonner encore du combat que continue à mener FO DGFIP dans la fonction publique ? Notre opposition sur le jour de carence demeure légitime.

L'équité a bon dos, surtout lorsqu'elle est mise à profit pour le nivellement les acquis sociaux vers le bas.

Face au « fonctionnaire bashing » ambiant qui fonctionne à plein régime, nos revendications sont légitimes. Rien à voir avec des prétendus « privilèges », se sont les mesures libérales prises par ce gouvernement qui sont injustes !!

Les fonctionnaires sont pris pour des c...coûts !! .Alors, FO rester debout, ferme sur nos argumentaires et rendre coup pour coup.

LE BUREAU SYNDICAL FO DGFIP 971

JE NOUS AVEC
SERVICE PUBLIC TOUS FO!